

ANNUAIRE FRANÇAIS  
DE  
RELATIONS  
INTERNATIONALES

2021

Volume XXII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

*(Prix de la Fondation Édouard Bonnefous, 2008)*



Université Panthéon-Assas  
Centre Thucydide

# BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

SOUS LA COORDINATION DE

Adrien SCHU (\*) et Charles-Emmanuel DETRY (\*\*)

*Lectures croisées*

*Recensions*

(\*) Maître de conférences en science politique à l'université de Bordeaux (France).

(\*\*) Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'université Paris II Panthéon-Assas (France).



## SOMMAIRE

### *Lectures croisées*

- « Quarante ans plus tard, perspectives croisées sur la révolution islamique », par Sylvain Gaillaud
- « Les images sont politiques : introduction au “visual turn” des relations internationales », par Julie Patarin-Jossec
- « Écologie de la guerre et guerres écologiques : des pensées en tension », par Pierre-Yves Cadalen

### *Recensions*

- Dres BURKHARD HESS et Hélène RUIZ FABRI (dir.), *International Judicial Legitimacy*, Baden-Baden, Éditions Nomos/Institut Max-Planck, 2020, 300 p., par Cécile Goubault-Larrecq
- Tim GLAWION, *The Security Arena in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, 272 p., par Sonia Le Gouriellec
- Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 2020, 128 p., par Charles-Emmanuel Detry
- Gaïdz MINASSIAN, *Les Sentiers de la victoire*, Paris, Passés composés, 2020, 720 p., par Adrien Schu
- Anastassia V. OBYDENKOVA et Alexander LIBMAN, *Authoritarian Regionalism in the World of International Organizations: Global Perspective and the Eurasian Enigma*, Oxford, Oxford University Press, 2019, 336 p., par Aleksandra Bolonina
- Jonah SCHULHOFER-WOHL, *Quagmire in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, 317 p., par Philippe Bou Nader
- Stuart WALLACE, *The Application of the European Convention on Human Rights to Military Operations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, 272 p., par Christophe Richer



## LECTURES CROISÉES

### *Quarante ans plus tard, perspectives croisées sur la révolution islamique*

– Darioush BAYANDOR, *The Shah, the Islamic Revolution and the United States*, New York, Palgrave Macmillan, 2019, 438 p.

– Ali LUMAN, *British Diplomacy and the Iranian Revolution, 1978-1981*, Londres, Palgrave Macmillan, 2018, 307 p.

Zbigniew Brzezinski, conseiller à la sécurité nationale durant l'administration Carter (1977-1981), cite dans ses mémoires un propos attribué à Clarence Crane Brinton, *Rhodes Scholar* à Oxford puis professeur à Harvard, auteur de *L'Anatomie de la Révolution*. Selon lui, les révolutions seraient « inévitables seulement après avoir eu lieu » (1). L'un des mérites des ouvrages de Darioush Bayandor et d'Ali Luman est d'avoir montré que le fait de les prévoir relevait bien de l'illusion. Quarante ans après la révolution islamique, dans un contexte de regain de tensions dans le golfe Persique, ces perspectives sur la chute du régime impérial iranien proposent une relecture des événements qui permettra de mieux appréhender la responsabilité réelle des acteurs impliqués.

L'anniversaire de la Révolution n'a pas donné lieu à un engouement éditorial particulier. Outre la réédition du classique *Iran* de Richard N. Frye (2) et du *History of Modern Iran* d'Ervand Abrahamian (3), on relèvera la publication sous l'égide de la Brookings Institution d'un collectif revenant sur l'émergence de la Révolution et l'enracinement de la République islamique (4). Notable, parce qu'original et discuté dans sa démarche, fut aussi l'ouvrage de Jack Straw, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commonwealth de Tony Blair, qui fut en 2001 le premier diplomate britannique à revenir en Iran depuis la rupture des relations entre Londres et Téhéran. Dans *The English Job: Understanding Iran and Why It Distrusts Britain*, ce dernier montre, jusque dans le choix du titre, la persistance d'un sentiment de méfiance pour la « main

(1) Z. Brzezinski, *Power and Principle: Memoirs of the National Security Adviser, 1977-1981*, New York, Farrar Straus & Giroux, 1983, 587 p.

(2) R. N. Frye, *Iran*, Londres, Routledge, 2019, 138 p.

(3) E. Abrahamian, *A History of Modern Iran*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, 272 p.

(4) S. Maloney, *The Iranian Revolution at Forty*, Washington, D.C., Brookings Institution Press, 2020, 251 p.

anglaise » en Iran, qui avait nourri la rhétorique révolutionnaire de rejet des Occidentaux (5).

L'ouvrage de Luman comble utilement une lacune de l'historiographie. Si les études britanniques sur la révolution islamique sont devenues nombreuses, il manquait une histoire présentant les réactions de la diplomatie britannique à la chute du régime impérial. Les études sur la politique étrangère des États-Unis ont en revanche déjà bien labouré les champs de la révolution islamique, à la faveur d'une actualité ayant régulièrement fait ressurgir la « tragédie des relations entre les États-Unis et l'Iran » décrite par James A. Bill dans un ouvrage devenu classique (6). Andrew Scott Cooper (7) et Javier Gil Guerrero (8) sont ainsi revenus sur le rôle de l'administration Carter dans la chute du régime impérial.

Au-delà de la concomitance de leur publication, c'est l'originalité de leur démarche respective qui permet aux ouvrages de Luman et de Bayandor de fournir des perspectives complémentaires. Luman a obtenu en 2016 le diplôme de docteur en histoire de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) en soutenant les conclusions que son ouvrage reprend. Bayandor fut conseiller pour les Affaires étrangères des Premiers ministres Hoveyda, Amouzegar et Sharif-Emami à la veille de la Révolution, avant de travailler au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Sa lecture révisionniste du « coup d'État » de 1953, qui relativise le rôle des services de renseignement américains et britanniques au profit des dynamiques internes au pays, avait été remarquée (9).

De la loi de Miles formulée par un fonctionnaire de l'administration Truman et reprise à son compte par la science politique découle la vision qu'ont ces auteurs de la Révolution. Le regard de l'historien présentant une synthèse de son travail doctoral n'est pas le même que celui d'un vétéran des événements qu'il raconte. L'ouvrage de Luman bénéficie d'une maîtrise fine de la bibliographie et des sources imprimées en langue anglaise, ainsi que de l'exploitation des archives britanniques déclassifiées et des archives américaines publiées. L'étude de Bayandor se démarque par un accès à quelques (rares) archives iraniennes et par son usage des sources imprimées et de la littérature en langue persane. On relèvera chez le premier une dissymétrie justifiée par l'angle de l'étude. On regrettera chez le second que les souvenirs personnels n'aient pas été mis en perspective avec la

(5) J. Straw, *The English Job: Understanding Iran and Why It Distrusts Britain*, Londres, Biteback, 2019, 400 p.

(6) J. A. Bill, *The Eagle and the Lion: The Tragedy of American-Iranian Relations*, New Haven, Yale University Press, 1988, 534 p.

(7) A. S. Cooper, *The Fall of Heaven: The Pahlavis and the Final Days of Imperial Iran*, New York, Henry Holt & Company, 2016, 587 p.

(8) J. G. Guerrero, *The Carter Administration and the Fall of Iran's Pahlavi Dynasty. US-Iran Relations on the Brink of the 1979 Revolution*, New York, Palgrave Macmillan, 2016, 264 p.

(9) D. Bayandor, *Iran and The CIA: The Fall of Mosaddeq Revisited*, Londres, Palgrave Macmillan, 2010, xvii + 247 p.

mobilisation de sources orales iraniennes, qui auraient donné une épaisseur supérieure à son travail de restitution des événements.

Sur l'appréhension des événements par les États-Unis et le Royaume-Uni, les deux auteurs mettent en avant les mêmes sujets d'inquiétude. Bayandor insiste sur l'importance du « facteur Carter » qui, du fait d'un engagement de campagne en faveur de la promotion des droits de l'homme, ensuite tempéré par les contraintes de l'exercice du pouvoir, aurait « irrémédiablement fait son œuvre dans la psyché de l'élite, de l'*establishment* et de l'opposition iranienne » (p. 147). Le rôle controversé du service persan de la BBC dans le développement de la contestation révolutionnaire est de même analysé comme pomme de discorde entre le shah et ses partenaires. Luman montre que les diplomaties américaine et britannique y sont d'autant plus attachées que ces ondes contribuent à la diffusion de renseignements facilitant l'appréhension des événements. Sur les inquiétudes que la révolution en marche fait peser sur les intérêts américains et britanniques, la perspective croisée permet de mesurer les degrés de priorités nationales. À la crainte de voir s'effondrer un allié stratégique aux portes de l'Union soviétique répond celle de voir perdre des contrats commerciaux lucratifs pour des économies en crise. La première est plus importante à Washington, la seconde domine à Londres, les échelles et les horizons de la puissance ayant changé depuis le retrait britannique des territoires à l'est de Suez au début des années 1970.

La question de l'ouverture des ambassades américaine et britannique aux forces d'opposition fait l'objet d'un traitement narratif par Bayandor, plus analytique par Luman. Nourri du témoignage de trois diplomates de haut rang en poste à l'époque des événements (John Graham, ambassadeur à Téhéran ; Alan Munro, chef du Bureau du Moyen-Orient ; David Owen, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commonwealth), la lecture proposée par Bayandor tente de déconstruire le procès en responsabilité pour comprendre le choix d'un soutien relatif au régime en place. L'analyse met en garde contre la lecture critique d'une révolution dont les signes avant-coureurs, relus *a posteriori*, n'avaient pas été assez décisifs à l'époque pour justifier d'autres choix que ceux qui ont été faits. Bayandor reprend par ailleurs à son compte les analyses connues du dysfonctionnement du processus décisionnel à Washington pour éclairer le choix d'un soutien au pouvoir impérial. Les tensions internes à l'entourage de politique étrangère à Washington et les tensions croissantes entre les politiques de Washington et les diplomates de Téhéran participent d'une appréhension chaotique des événements. La Révolution s'est ainsi nourrie du « désarroi et [de] l'indiscipline qui affectaient la conduite de la politique iranienne de l'administration Carter » (p. 358).

Dans le fond et la forme, les ouvrages de Bayandor et Luman ont des qualités complémentaires. L'attachement du premier à la narration dépassionnée des événements le conduit à proposer une chronique très précise d'un processus complexe. Le solide cadre théorique qui nourrit



l'analyse du second éclaire de manière lumineuse les objectifs et contraintes de l'action diplomatique. Ses références comparatives à l'appréhension britannique des révolutions française et russe, ainsi qu'à l'établissement de relations avec la République populaire de Chine permettent de mettre en perspective, *mutatis mutandis*, la diplomatie britannique en Iran à l'heure de la Révolution.

On regrettera chez Bayandor des erreurs d'orthographe (Briton, Holms, Stemple, Hoyser) et de datation (la guerre des Six Jours en 1966), chez Luman deux erreurs d'identification (Richard et non Robert Cottam, Laingen était chargé d'affaires en Iran et non membre du Groupe de travail sur l'Iran). Plus fondamentalement, l'identité des auteurs conditionne les ambitions de leur ouvrage. On aurait aimé chez Luman lire quelques développements sur la perception intellectuelle de la Révolution pour mieux comprendre sa faible influence sur l'action diplomatique. On aurait goûté les apports d'une prosopographie des acteurs britanniques pour mettre en évidence leur expertise et leur expérience relatives du monde persan. Néanmoins, l'étude est riche, rigoureuse et convaincante. La démarche de Bayandor, quant à elle, ne tient pas toutes ses promesses. L'absence de regard historique que l'auteur revendique est d'autant plus regrettable que la plus grande objectivité recherchée par la chronique est illusoire. De plus, l'auteur confond, en le rejetant, le travail de l'historien avec celui d'un juge. Contrairement à ce qu'il suppose, ses clefs de lecture font de l'historien un analyste. Là où le chroniqueur énonce les faits, l'historien cherche à les expliquer pour mieux les comprendre. Nourri de sa grande connaissance des acteurs et intrigues de cour, Bayandor éclaire enfin davantage sur les ressorts internes d'une révolution nationaliste que sur la dialectique de la tragédie des relations entre les États-Unis et l'Iran. Malgré les ambitions de son titre, son ouvrage ne relève pas le défi du dépassement difficile des travaux de James A. Bill.

Sylvain Gaillaud,  
doctorant à l'université Rennes 2 (France)

### ***Les images sont politiques : introduction au « visual turn » des relations internationales***

– Roland BLEIKER (dir.), *Visual Global Politics*, Londres, Routledge, 2018, 390 p.

– Sophie HARMAN, *Seeing Politics: Film, Visual Method, and International Relations*, Montréal, McGill University Press, 2019, 272 p.

– William A. CALLAHAN, *Sensible Politics: Visualizing International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2020, 364 p.

Progressivement développées à partir de la fin des années 1990, les relations internationales visuelles (*visual international relations*), souvent

synonymes de *visual politics* (10), concernent tout autant un champ d'étude *sur* le visuel que *par* le visuel – c'est-à-dire, d'une part, ayant recours à des méthodes visuelles telles que la photographie et le cinéma documentaire et, d'autre part, faisant des images un enjeu central de l'analyse des phénomènes politiques internationaux. Interdisciplinaire de nature lorsqu'il s'agit d'étudier le politique par des voies non seulement politistes, mais aussi sociologiques, anthropologiques, historiques ou artistiques, ce « tournant esthétique » (*aesthetic turn*), comme Roland Bleiker aura contribué à le baptiser (11) à la suite de théoriciens comme Jacques Rancière et Franklin Ankersmit, constitue également un tournant « émotionnel » (*emotional turn*) et réflexif, là où les relations internationales ne sont pas majoritairement portées sur des méthodes de terrain comme l'ethnographie (12). En effet, la plupart des chercheurs se rattachant aux *visual politics* s'engagent dans des enquêtes ethnographiques dont les considérations réflexives, incluant une attention particulière à la dimension affective et subjective de la production des savoirs, se retrouvent plus largement dans le « tournant émotionnel » de la science politique française des années 2000 (13).

Ce double engagement pour le visuel et l'affect incarne l'ambition analytique des *visual politics*, défendant l'heuristique des « sensibilités esthétiques » (14) dans la compréhension des phénomènes politiques internationaux et la pertinence de considérer la « nature sublime » de ces phénomènes (15). En cela, ce tournant visuel se veut une prise de position théorique de poids au sein des relations internationales. Car cette « sensibilité esthétique » à laquelle elles se réfèrent, qu'elle soit celle des chercheurs ou de leurs enquêtés, façonnerait la compréhension du politique au-delà des modèles rationalistes prédominants (16) en élargissant le spectre des approches politistes des politiques internationales et en s'inscrivant, notamment, dans les théories de philosophie politique du sublime et de l'esthétique. Si l'esthétique est ainsi un « ajout important et nécessaire à notre répertoire interprétatif », c'est parce qu'elle permet d'observer les « conflits et dilemmes politiques » sous un jour nouveau (17), notamment

(10) Nous renvoyons à l'ouvrage collectif dirigé par Roland Bleiker pour une discussion plus détaillée de ces termes et de leur usage.

(11) R. Bleiker, « Aesthetic Turn in International Relations », *Oxford bibliographies*, 2018 [https://www.oxfordbibliographies.com/view/document/obo-9780199743292/obo-9780199743292-0236.xml].

(12) Voir également R. Bleiker, « The Aesthetic Turn in International Political Theory », *Millennium: Journal of International Studies*, vol. 30, n° 3, 2001, p. 509-533. Pour une plus ample présentation des travaux de recherche se revendiquant des relations internationales visuelles, voir particulièrement les trois numéros spéciaux consacrés au sujet par la revue *Millennium: Journal of International Studies* : « Images and Narratives in World Politics » (2001), « Between Fear and Wonder: International Politics, Representation and the Sublime » (2006), « The Aesthetic Turn at 15 » (2017).

(13) Voir, par exemple, A. Bensa et D. Fassin (dir.), *Les Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, 331 p. ; A. Faure et E. Négrier (dir.), *La Politique à l'épreuve des émotions*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, 304 p.

(14) R. Bleiker, « Aesthetic Turn in International Relations », précité.

(15) R. Bleiker, *Aesthetics and world politics*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, 271 p.

(16) R. Bleiker, « Aesthetic Turn in International Relations », précité.

(17) R. Bleiker, *Aesthetics and world politics*, précité, p. 2.

en prenant conscience que la manière dont les phénomènes politiques sont représentés et mis en image détiend d'importantes conséquences sur notre capacité à leur donner du sens.

Malgré tout, le domaine reste à ce jour faiblement institutionnalisé, ne décomptant qu'une minorité de sections thématiques ou de comités de recherche qui lui sont consacrés au sein des associations nationales ou internationales de science politique, ainsi que certaines chaires de départements universitaires – largement concentrées au Royaume-Uni et en Australie. Les relations internationales visuelles restent ainsi également étrangement absentes des productions académiques francophones – absence pouvant s'expliquer par différents facteurs tenant autant à la structure sociale de la science politique française qu'à ses fondements épistémologiques et méthodologiques.

Les trois ouvrages sur lesquels s'appuie cette recension rendent pourtant compte de la grande actualité de ce domaine de recherche et de la manière dont s'y imbriquent le visuel comme objet et comme méthode. Le premier, ouvrage collectif paru en 2018, a été coordonné par l'une des figures centrales, si ce n'est pionnières, des relations internationales visuelles. Actuellement professeur à l'université de Queensland en Australie, Roland Bleiker s'est imposé, au cours des vingt dernières années, comme défricheur de la dimension visuelle des phénomènes politiques. Cette trajectoire lui aura permis d'assurer la coordination d'un ouvrage fondateur reprenant de nombreuses tendances analytiques et méthodologiques des relations internationales visuelles.

En effet, *Visual Global Politics* rassemble une cinquantaine d'entrées sous la forme d'un abécédaire de la dimension représentative (« Corps » ; « Genre » ; « Sécurité »), souvent spectaculaire (« Frontières » ; « Climat » ; « Diplomatie » ; « Drones » ; « Militarisation » ; « Guerre »), parfois émotionnelle (« Empathie » ; « Peur ») des faits politiques. Cette diversité de regards et d'approches semble nécessaire car, comme le rappelle l'ouverture de l'ouvrage, l'ère contemporaine est proprement visuelle, en raison d'une omniprésence de médias *via* lesquels circulent constamment des mises en image du quotidien à l'échelle internationale. Si cette dimension visuelle est omniprésente, elle contribue également à forger le politique et notre manière de le saisir. Notamment du fait des médias numériques, dont les réseaux sociaux, des systèmes de surveillance et d'armement utilisant l'imagerie ou de la propagation de nouvelles technologies dans le quotidien de nombreux individus à travers le monde, le visuel intervient ainsi sur tous les terrains de la science politique. Des photographies de zones de guerre ou de la cartographie militaire à la médiatisation de campagnes électorales ou aux représentations cinématographiques d'une crise financière, la mise en image rythme aujourd'hui la marche du monde, tant à l'international qu'au sein des frontières des souverainetés nationales. La « visualité » (*visuality*) s'avère dès lors une perspective heuristique pour aborder de nombreux sujets : nouvelles technologies, surveillance, drones,

paix, organisations internationales, crises de réfugiés, politique étrangère, voire épidémies. Plus encore, la création artistique elle-même peut devenir un objet d'étude des politistes, lorsque des artistes deviennent des figures emblématiques de résistance politique. Premier ouvrage généraliste sur ce domaine d'études visuelles, pour lequel il aura fallu attendre près de vingt ans depuis son émergence, l'ouvrage coordonné par R. Bleiker ne vise pas nécessairement l'originalité auprès de chercheurs déjà familiers du sujet. Il n'en remplit pas moins son objectif de présenter, de manière pédagogique et diversifiée, un aperçu de l'heuristique des images et de leur symbolique dans l'étude de phénomènes politiques internationaux.

À l'instar de R. Bleiker, connu pour ses usages de la photographie et de « l'auto-ethnographie » (18), Sophie Harman (université Queen Mary de Londres) et William Callahan (London School of Economics) témoignent d'une certaine originalité méthodologique, pour avoir chacun développé et étendu aux politistes le recours à des méthodes filmiques, autrefois l'apanage de l'anthropologie ou des arts visuels. Pour l'une comme pour l'autre, la réflexivité et la pratique de ces auteurs servent de trame à la structure de leur ouvrage.

*Sensible Politics*, écrit par W. Callahan, suit la veine de R. Bleiker en restant relativement de l'ordre d'un ouvrage d'introduction. Après une première partie théorique distinguant certains éléments de vocables empreints de signification politique (19), l'auteur discute certaines méthodes de recherche (film documentaire, analyse d'images), certains objets d'étude (la mise en images de conflits, la production et l'usage de la cartographie, la matérialisation des frontières, la vidéosurveillance), ainsi que certaines prises de position originales que les chercheurs visuels imposent parfois dans le champ universitaire – dont, par exemple, le fait de servir le témoignage ou les actes de résistances d'enquêtés. Et comme l'on peut s'y attendre chez un chercheur dont les travaux s'ancrent dans les relations internationales visuelles depuis déjà plusieurs années, W. Callahan apporte, dans son livre, une attention particulière à ses propres objets de prédilection : les murs et leur pouvoir de distinction (comme la Grande Muraille de Chine), les jardins utilisés pour certains événements diplomatiques historiques (comme pour le Traité de Versailles) ou tout autre « artefact visuel » incarnant une infrastructure sensorielle (*sensory*) qui participe à l'expérience de faits politiques internationaux. Car si, pour W. Callahan, le visuel est une dimension centrale du politique, c'est avant tout parce que certains artefacts, dont la visibilité incarne des significations politiques spécifiques, suscitent des affects collectifs au sein

(18) Également peu développée dans la recherche francophone, l'auto-ethnographie fait référence à l'usage de la subjectivité et de l'autoanalyse de l'ethnographe dans son enquête. Par exemple, il peut s'agir pour l'ethnographe de recourir à ses photographies personnelles (parfois prises hors terrain) pour reconstruire la mise en récit collective d'un phénomène politique international (tel qu'un conflit armé).

(19) Notamment *visibility* versus *visuality*, termes pouvant être respectivement traduits par « rendre visible ce qui ne l'est pas » et « reconnaître le caractère visuel de ce qui est visible ».

des populations en étant les spectateurs (comme le mur supposé marquer la frontière entre les États-Unis et le Mexique). L'un des derniers films documentaires réalisés par le politiste, *Great Walls* (2020), illustre cela (20), en présentant comment la Grande Muraille de Chine est à la fois l'objet de revendications et de représentations diplomatiques de la part de dirigeants politiques, en même temps qu'elle incarne des expériences émotionnelles, personnelles et familiales fortes pour certains ressortissants chinois. Ce lien entre visualité, sens politique et affect est un point commun avec R. Bleiker, aux côtés d'autres représentants du courant tels qu'Emma Hutchison, Elspeth Van Veeren ou encore Michael Shapiro.

S. Harman relève, davantage encore, l'exigence critique dans la discussion de ce qu'être un politiste visuel peut signifier. Son ouvrage, *Seeing Politics*, s'articule très précisément autour de sa pratique ethnographique (principalement en Tanzanie rurale auprès de femmes atteintes du virus de l'immunodéficience humaine, VIH) et de son positionnement analytique (centré sur les logiques de genre). Ses prises de position, à la fois vis-à-vis des méthodes filmiques, de l'engagement ethnographique et d'une posture féministe sans compromis, nourrissent ainsi le postulat central de son livre : l'étude critique des politiques de santé internationales ne peut se faire sans rendre visibles (littéralement grâce à la méthode filmique) les populations marginalisées, voire invisibilisées, dans l'édition de ces politiques – telles que peuvent l'être les enquêtées de S. Harman, *id est* des femmes tanzaniennes de milieux ruraux atteintes du VIH, oubliées dans la gestion internationale du virus. Avoir recours aux méthodes visuelles, notamment filmiques, participerait ainsi à rendre justice à des expériences de vie et mises en récit autrement silencieuses.

Contrairement à l'opus coordonné par R. Bleiker et moins que ne peut l'être *Sensible Politics* de W. Callahan, l'ouvrage de S. Harman ne contribue donc pas à donner un aperçu exhaustif des *visual politics*. Cela étant dit, ce positionnement a l'avantage de donner la part belle à une discussion riche et précise sur la particularité des méthodes filmiques, leur apport épistémologique pour la science politique (chapitres 1 et 2), ainsi que l'ancrage politique de l'acte de rendre visibles les dynamiques internationales (chapitres 5 et 6). En cela, son quatrième chapitre, « *Gatekeeping and patronage in the politics we see* », investit à nouveaux frais un débat de longue date au sein des relations internationales visuelles quant aux rapports de force qui, au sein même du champ universitaire, érigent l'écrit comme dominion des modes de transmission des savoirs académiques. Là est d'ailleurs l'essence même de ce champ ou, plus largement, des méthodes visuelles en sciences sociales : défendre une légitimité du visuel égale à celle de l'écrit pour rendre la réalité intelligible, en considérant l'omniprésence des mises en images dans notre monde

(20) Le film est disponible en ligne [<https://jnp.journals.yorku.ca/index.php/default/article/view/123/119>].

contemporain et leur complémentarité à l'écrit (21). Pour les auteurs évoqués, si le visuel se veut complémentaire à l'écrit dans la production et la circulation de savoirs scientifiques, c'est donc parce qu'il permet d'exprimer soit ce qui resterait indicible par les mots (comme l'illustrent certaines entrées de *Visual Global Politics*), soit ce qu'il serait plus difficile de pleinement saisir autrement que par la force évocatrice des images (tel que dans le cas de S. Harman).

*In fine*, ces trois ouvrages témoignent, chacun à leur manière et selon l'expérience de leur auteur, du fait que les relations internationales visuelles se veulent un domaine de recherche radical, tant dans les prises de position de leurs auteurs que dans les outils novateurs dont elles permettent l'usage dans l'étude du politique. À n'en pas douter, les relations internationales visuelles ouvrent la voie à un élargissement des ressources méthodologiques et analytiques bien plus vaste que ces trois ouvrages ne le laissent envisager, frayant toujours un peu plus avec la pratique artistique – songeons, notamment, au cinéma ethnographique expérimental (tel que, par exemple, développé par Lucien Castaing-Taylor). De telles pratiques supposent, toutefois, que cette dimension artistique soit compatible avec la reconnaissance d'une certaine légitimité scientifique. C'est pourquoi l'emploi, la légitimation et le développement de méthodes visuelles dans l'espace francophone des relations internationales n'a rien d'une évidence. Leur absence rappelle plutôt combien les modalités de production de savoirs scientifiques sur le politique peuvent être tributaires des traditions institutionnelles et culturelles d'une discipline selon son lieu d'exercice.

Julie Patarin-Jossec,  
attachée temporaire d'enseignement et de recherche  
à l'université d'État de Saint-Petersbourg (Russie)

### ***Écologie de la guerre et guerres écologiques : des pensées en tension***

– Jairus Victor GROVE, *Savage Ecology*, Durham/Londres, Duke University Press, 2019, 346 p.

– Harald WELZER, *Les Guerres du climat*, Paris, Gallimard, 2012 (2009, 1<sup>re</sup> édition), 443 p.

*Les Guerres du climat* et *Savage Ecology* ont en commun d'explorer les transformations de la conflictualité et de la politique internationales à l'aune du concept d'écologie. Elles le font toutefois chacune à partir

(21) Pour une présentation générale des méthodes visuelles en lien avec ce débat, je renvoie particulièrement aux écrits méthodologiques de R. Bleiker, aux deux premiers chapitres de l'ouvrage de S. Harman ici recensé, ainsi qu'à W Callahan, « The Visual Turn in IR: Documentary Filmmaking as a Critical Method », *Millennium*, vol. 43, n° 3, 2015, p. 891-910.



d'une définition différente de l'écologie. Pour Harald Welzer, l'écologie renvoie aux facteurs environnementaux – disponibilité des ressources, événements climatiques extrêmes, désertification ou inondation – au sens traditionnel par lequel les relations internationales abordent cette question. Pour Jairus Victor Grove, l'écologie intègre certes ces éléments, mais déborde de ces limites classiques : « Je considère que l'écologie veut dire que toutes les choses qui font une différence dans le vaste paysage de la géopolitique doivent être incluses dans les considérations géopolitiques sur la vie contemporaine » (p. 10). L'écologie est pensée au sens large d'un écosystème global, au sein duquel les sociétés humaines et leurs relations – les relations dites « internationales » – évoluent.

L'écologie renvoie donc à l'ensemble des facteurs environnementaux pour l'historien allemand et, pour le politiste étasunien, aux relations géopolitiques générales, à l'écologie comme système. De l'entrecroisement entre cet ensemble et ces relations naît la possibilité d'une comparaison entre ces ouvrages aux thèses audacieuses. Là où Harald Welzer pense que le changement climatique va engendrer de *nouveaux* conflits, Jairus Victor Grove voit dans la destruction générale de nos milieux de vie un cas particulier d'une forme de vie généralisée à l'époque de l'« Eurocène ».

D'un côté, le cas particulier des « guerres du climat » chez Welzer renvoie à l'aboutissement de la mondialisation capitaliste : ces guerres en découlent comme nécessité pour garantir les conditions de l'accumulation, dans un contexte où les violences peuvent être plus intenses. D'un autre côté, la guerre comme rapport aux milieux de vie est l'aspect général d'analyse des relations internationales depuis la conquête du Nouveau Monde par Jairus Victor Grove. Le problème de la destruction des milieux de vie n'est pas neuf, ni le rapport de l'ordre international moderne à la guerre inédit ; la thèse du politiste étasunien est que cet ordre est fondé sur la modification de l'environnement, le massacre de populations et l'usage de la force. Le problème est, pour lui, d'abord et avant tout d'ordre géopolitique.

La thèse principale de Harald Welzer ne manque pas d'audace : les guerres à venir vont essentiellement être causées par des facteurs environnementaux. Il la formule clairement : « Si les conséquences du changement climatique consistent en déplacements des zones habitables et des régions d'agriculture, en extension des déserts et en pénuries d'eau, mais aussi en inondations [...] rien n'interdit de penser que le *xxi*<sup>e</sup> siècle verra s'accroître le potentiel des tensions, avec des risques considérables de solutions violentes » (p. 197). Un tel état de fait est déjà présent, puisqu'un conflit de cette nature, lié à un épuisement des ressources, a déjà pris place dans le nord du Soudan (p. 27-30). Ce n'est pas le seul conflit articulé à une pression environnementale sur les ressources et l'auteur en présente un état complet (p. 199-203).

La destruction de l'environnement produit également une évolution de la nature de la violence elle-même : le cadre de déploiement de la violence en détermine les changements qualitatifs. L'ampleur des problèmes sur les

ressources est de nature à donner lieu à des situations de radicalisation de la violence, d'autant moins contrôlées qu'elles se tiennent dans le cadre d'une dégradation générale de la démocratie, de suspicion généralisée et d'abolition des frontières entre violence externe et interne, coupables et innocents (p. 269-313). La thèse est âpre : « Une radicalisation des conséquences du changement climatique pourrait entraîner un changement radical des valeurs » (p. 304). Cette pression croissante est conçue comme probabilité, ce qui détourne l'accusation du déterminisme environnemental. Cependant, si les facteurs environnementaux interagissent, selon Harald Welzer, avec des déstabilisations sociales, économiques ou environnementales, ils sont les plus déterminants, cause *en dernière instance* des conflits du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour Welzer, même s'il se défend d'un raisonnement strictement causaliste (p. 169), l'environnement constitue un ensemble de facteurs isolables et déterminés – épuisement des ressources, assèchement des rivières, déforestation, montée des eaux, hausse des températures. L'interaction de ces facteurs avec les sociétés humaines produit une intensification des facteurs de conflit aux plans économique, social et politique. Cette perspective est soluble dans le champ politique, puisqu'elle suppose la possibilité d'agir, le système international ne semblant pas, malgré le pessimisme assumé de l'auteur, absolument condamné à dériver vers la destruction immanente (p. 318-347).

Mais une telle dynamique supposerait toutefois des ruptures politiques et épistémologiques considérables. Comme Harald Welzer le suggère, « ce qui serait naïf serait de croire que le train lancé vers la destruction progressive des conditions de survie de très nombreux êtres humains changerait de vitesse si, à l'intérieur du convoi, l'on courait en sens inverse » (p. 340).

Si les transformations socio-écologiques actuelles découlent, selon Welzer, de la mondialisation capitaliste, elles trouvent, d'après Grove, leur origine dans une géopolitique déterminée, liée à l'expansion européenne, la géopolitique de l'Eurocène. Une telle notion a vocation, selon l'auteur, à décrire plus précisément notre époque que l'Anthropocène. L'Anthropocène signifie que les êtres humains sont désormais la première force géologique de la Terre et que l'impact de l'espèce est désormais central dans les dynamiques bioclimatiques. Des débats traversent le champ académique quant au caractère trop homogénéisant de ce concept, qui ferait de l'espèce humaine un bloc indivisible et universellement responsable de la destruction des milieux de vie. Jairus Victor Grove s'inscrit dans ce débat : « Nous partageons un monde gouverné par un petit groupe d'États capables de mettre fin à la vie sur la planète. [...]. L'importance de l'Eurocène est, comme l'Anthropocène devait le permettre, de décrire plus précisément le monde dans lequel nous vivons et de faire monter la conscience du point auquel le monde est inégal » (p. 196). L'écologie sauvage se place en effet d'emblée sur le plan géopolitique : « Aucun mouvement de justice environnementale ne peut répondre aux enjeux de justice ou



d'environnement de façon significative s'il ne prend pas comme point de départ notre crise environnementale globale comme une *crise géopolitique* » (p. 196). De la conquête du Nouveau Monde à l'arme nucléaire, Grove dresse la généalogie d'une forme de pouvoir qui paraît peu contrôlable et s'émancipe des normes formulées au sein des pays depuis lesquels elle s'exerce : la puissance de destruction a pour elle une logique propre, qui n'est pas sans rapport avec une forme d'autonomie de la technique.

La disparition d'une partie considérable des peuples des Amériques dans les processus de colonisation du début de l'Eurocène joue un rôle considérable dans la formulation théorique de la thèse de Jairus Victor Grove. Cette époque est violente, fondée sur la destruction et la modification des milieux de vie depuis sa naissance, et les effets de celle-ci continuent à se déployer. C'est dans cette veine qu'il propose une distinction entre un État colonial, fondé par les colons, dont l'usage de la violence serait général et constant, et un État colonisateur, qui pourrait au contraire ne l'employer qu'à titre épisodique (p. 104), différence, par exemple, entre les États-Unis et le Royaume-Uni ou la France. Il y a une histoire de la violence et celle-ci ne tourne pas, selon le politiste, à l'avantage moral des pays européens et de leur héritier outre-Atlantique.

L'intensification de la violence, dans cette perspective, est la qualité actuelle d'un système construit sur la destruction généralisée de millions d'êtres humains comme dans les Amériques, mais aussi de milieux de vie compatibles avec la reproduction du vivant vertébré. Il est possible de voir ici l'écho des descriptions qu'Eduardo Galeano, dans *Les Veines ouvertes de l'Amérique latine*, donne du massacre de dizaines de milliers d'Indiens tués dans la mine de Potosí qui abondait les caisses de la couronne espagnole. L'Eurocène est en outre une entreprise générale de « terraformation » (p. 43) : pensons par exemple aux eucalyptus plantés partout dans les colonies espagnoles et qui, jusque dans la Bolivie contemporaine, posent des problèmes considérables quant à l'approvisionnement en eau.

Le chaos écologique actuel, changement climatique et extinction de la biodiversité, est pour le politiste étasunien la résultante logique de l'Eurocène, *l'un de ses effets*. Welzer voit dans l'écologie, au contraire, une cause : les guerres contemporaines vont être liées aux facteurs environnementaux pour l'historien allemand. Les deux thèses ne s'arrêtent pas aux mêmes endroits de la chaîne des causes. Pour Jairus Victor Grove, le capitalisme est « l'une des manifestations violentes » de l'Eurocène, cause première et englobante. Pour Welzer, la mondialisation capitaliste intensifie la probabilité que les facteurs environnementaux provoquent des conflits – la pression accrue sur les ressources étant un phénomène prégnant du siècle qui vient. La manifestation des guerres du climat est donc une manifestation contemporaine pour l'historien allemand. Le politiste étasunien, lui, ne voit aujourd'hui aucune modification *qualitative* de ce qu'est, depuis son avènement, l'Eurocène.

Les transformations rapides et substantielles que nous sommes en train de vivre sur le plan écologique ne laisseront pas les structures de pouvoir et l'organisation des sociétés dans l'état antérieur. Pour éclairer le temps présent, la science politique doit penser les chemins possibles – sans doute sont-ils de crête – dans le tournant historique qu'empruntent nos sociétés. *Les Guerres du climat* et *Savage Ecology* sont de ces ouvrages qui, de ce point de vue, sont stimulants.

Pierre-Yves Cadalen,  
attaché temporaire d'enseignement et de recherche  
à l'université Paris-Est Créteil (France)



## RECENSIONS

Dres BURKHARD HESS et Hélène RUIZ FABRI (dir.), *International Judicial Legitimacy*, Baden-Baden, Éditions Nomos/Institut Max-Planck, 2020, 300 p.

Si l'idée démocratique fonde en droit interne l'exercice de la justice, celle-ci étant rendue au nom du peuple, la transposition de cette logique en droit international ne saurait être parfaitement opérante, dès lors que les juridictions internationales sont instituées par les États et régulent principalement les relations interétatiques. Cela ne revient pas pour autant à dire que l'idée démocratique est étrangère à l'exercice de l'autorité juridictionnelle dans la sphère internationale contemporaine. L'ouvrage *International Judicial Legitimacy* proposé par l'Institut Max-Planck entend s'intéresser aux juridictions internationales du point de vue d'une théorie démocratique du droit international. Il est le fruit de deux ateliers de réflexion menés autour de l'étude *In Whose Name? A Public Law Theory of International Adjudication* de MM. von Bogdandy et Venzke, respectivement directeur et chercheur à l'Institut Max-Planck. Cette étude a pour particularité de proposer une théorie de la légitimité de l'activité juridictionnelle internationale, qui reposerait sur le fait qu'elles rendent leurs décisions au nom de personnes déterminées. L'Institut Max-Planck propose une analyse originale de ce type de théories politiques et sociales, qui prétendent rendre compte de la source de la légitimité de l'autorité judiciaire du point de vue de son *exercice*, problème qui ne se résumerait pas à celui de l'*octroi* de cette autorité par les États. Aussi, le cadre dans lequel les juridictions internationales opèrent pourrait être conçu comme le produit d'un double mouvement de transposition et de modulation dans la sphère internationale des fondements démocratiques de l'activité judiciaire dans les ordres juridiques étatiques. L'enjeu des contributions que réunit cet ouvrage est donc de mettre la justification démocratique de la légitimité de l'action des juridictions internationales à l'épreuve, sous un angle théorique d'une part et sous un angle pratique d'autre part.

Sous l'angle théorique, les contributeurs à cet ouvrage explorent la pertinence de cette idée démocratique dans la sphère internationale. Mais tous ne l'entendent pas de la même manière. Dans un premier temps, la démocratie est envisagée comme le pouvoir de gouvernement d'un peuple par ce peuple. La légitimité de l'exercice juridictionnel est alors le produit indirect de la prise de décision au nom d'une entité populaire : elle est *subjective* car personnifiée. M. Zamaria juge ainsi nécessaire de mener

une réflexion sur l'existence d'une citoyenneté cosmopolite, permettant que la justice internationale soit rendue au nom de *tous* ces citoyens. Au contraire, M<sup>me</sup> Torres Pérez nie l'existence d'une communauté mondiale unique au nom de laquelle la justice internationale pourrait être rendue : celle-ci n'est donc rendue au nom de *personne*. Toutefois, M<sup>me</sup> Menon estime que la justice internationale pourrait être rendue au nom de *certaines* personnes : dans les affaires opposant un État à une ou plusieurs personnes physiques, l'asymétrie entre les parties au litige justifierait alors que le jugement soit rendu au nom de ces dernières. Dans un second temps, la démocratie est envisagée comme un pouvoir de décision dans l'intérêt des personnes intéressées à la décision, sans qu'elles interviennent dans la prise de décision en tant que telle. La légitimité de l'exercice juridictionnel est alors le produit direct du respect du principe démocratique : elle est *objective* car raisonnée. Cette légitimité se matérialise par la limitation du pouvoir juridictionnel, découlant non seulement des interactions entre ces juridictions et les autres acteurs internationaux qu'analyse M<sup>me</sup> Torres Pérez, mais également de la nécessaire motivation de leurs décisions. À cet égard, M. Gasbarri précise que les juridictions internationales s'expriment en leur propre nom, mais que cette expression est fondée sur un exposé rationalisé des raisons logiques de leurs décisions. En guise de conclusion, M. Nunes Chaib estime que de tels facteurs, subjectifs et objectifs, ne suffisent pas à fonder la légitimité des juridictions internationales lorsqu'ils sont considérés de manière isolée. D'une part, les facteurs subjectifs ne sont pas suffisants dès lors qu'une distance demeure entre les juridictions exerçant l'autorité judiciaire dans la sphère internationale et les personnes physiques intéressées à l'exercice de cette autorité. Le prétoire des juridictions internationales est, en effet, rarement ouvert aux personnes physiques. D'autre part, les facteurs objectifs ne suffisent pas non plus dès lors que d'autres acteurs de la sphère internationale, telles les organisations internationales, sont davantage légitimes à créer du droit en raison de leur structure de forum et la spécialisation de leur champ d'intervention. La légitimité des juridictions internationales ne pourrait donc pas être fondée uniquement sur l'idée démocratique soit de la *personnification* soit de la *rationalisation* des décisions.

Sous un angle pratique, d'autres contributeurs se penchent sur les spécificités que présentent certaines juridictions internationales. Et, précisément, ces analyses montrent que ces spécificités mêlent facteur raisonné et facteur personnifié de légitimité. Outre la motivation de ses arrêts, la Cour internationale de Justice rend certaines de ses décisions au nom des États n'étant pas parvenus à régler le conflit par la voie diplomatique, ainsi que des personnes physiques concernées par le conflit international, tel que le suggère M<sup>me</sup> Rose. M. Duval souligne que le Tribunal arbitral du sport mêle à l'efficacité de ses jugements et l'expertise de ses membres, facteurs objectifs de légitimité, la garantie d'équité entre

les parties et la proximité avec la juridiction, facteur subjectif de légitimité. Freya Clausen note que la particularité de l'Union européenne a pour effet que les décisions rendues par sa Cour de justice le sont au nom des États membres et des citoyens européens, facteurs subjectifs de légitimité, mais qu'elle s'ancre également dans les origines et les missions de la Cour et perdure en raison de sa composition et de ses méthodes de travail, facteurs objectifs de légitimité. S'agissant de la Cour européenne et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, si les facteurs objectifs sont passés sous silence par M. von Bogdandy et M<sup>me</sup> Hering d'une part et M. Urueña d'autre part, ce sont les effets de leurs arrêts qui fondent la légitimité subjective de l'exercice de leur autorité : tantôt en raison de l'effet accordé par les juridictions nationales aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans les ordres juridiques étatiques, tantôt en raison des implications politiques des arrêts de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. S'agissant du Tribunal international de la mer et du mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, si les facteurs subjectifs sont passés sous silence par M<sup>me</sup> Nguyen et M. Vigidal, ce sont encore les effets de leurs décisions qui fondent leur légitimité objective : tantôt en raison de la forte persuasion qu'ont pu emporter les décisions du Tribunal international du droit de la mer auprès d'autres juridictions, tantôt en raison de la prise en considération, par le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, de ses précédents juridictionnels. La légitimité de l'exercice de l'activité judiciaire par les juridictions internationales se fonderait donc, en proportions variables selon la juridiction, à la fois sur l'idée démocratique de la *personnification* et sur l'idée démocratique de la *rationalisation* des décisions de justice internationale.

Toutefois, à défaut pour la partie théorique de l'ouvrage de proposer une analyse complémentaire à celle de M. Nunes Chaib, dans le but d'ajouter à la conclusion *négative*, selon laquelle la légitimité des juridictions internationales ne peut se fonder uniquement sur l'une des deux acceptions de la démocratie, une conclusion *positive* permettant de déterminer la variable d'articulation entre les facteurs subjectifs et objectifs de légitimité, sa partie pratique ne permet pas de saisir pleinement le degré de légitimité avec lequel chacune des juridictions internationales exerce son autorité judiciaire.

Cécile Goubault-Larrecq,  
doctorante contractuelle

à l'université Paris II Panthéon-Assas (France)

**Tim GLAWION, *The Security Arena in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, 272 p.**

Comment, dans des États dits « faibles », « faillis » ou « fragiles », peut-on produire de la sécurité ? C'est l'ambition de ce passionnant ouvrage, qui

explore les dynamiques sécuritaires au niveau infra-étatique dans trois pays d'Afrique subsaharienne : le Soudan du Sud, la République centrafricaine (RCA) et le Somaliland. Ces terrains peuvent surprendre. En effet, depuis 2013, le Soudan du Sud et la RCA sont connus pour leurs guerres civiles, les déplacements de populations, voire les massacres sur fond de tensions ethniques et religieuses. Ni les autorités étatiques ni les interventions internationales ne semblent capables de rétablir l'ordre et d'apporter de la sécurité à leurs citoyens. Cependant, si certaines régions de ces deux pays sont plongées dans le chaos, d'autres sont plus stables, cela depuis des années. Des espaces où, l'État étant pratiquement absent, d'autres acteurs sont intervenus pour gouverner et assurer la sécurité. Ces trois pays ont donc en commun : une autorité limitée du pouvoir central, la violence diffuse et le nombre important d'acteurs impliqués dans le secteur de la sécurité.

Tim Glawion montre comment les acteurs de la sécurité aux niveaux local, national et international interagissent, se complètent ou se concurrencent pour produire de la sécurité dans neuf localités de ces trois États. Il développe pour ce faire le concept de *security arena*, qui lui permet d'interroger l'action de ces différents acteurs de la sécurité sur la perception de la sécurité par les populations locales. Cette recherche se concentre sur des espaces où la présence de l'État est limitée et où d'autres acteurs, non étatiques, locaux et externes, participent à la production de sécurité. Cet ouvrage analyse les perceptions et expériences des populations locales, des autorités publiques et d'autres acteurs-clefs du secteur sécuritaire et permet ainsi de comprendre, dans une approche comparative, comment et par qui la sécurité est produite.

L'auteur Tim Glawion est un politiste reconnu, qui a publié de nombreuses études sur la sécurité dans les États fragiles. Outre le Soudan du Sud et la RCA, il a travaillé sur la République démocratique du Congo, l'Égypte, Haïti et le Kenya, où il a apporté son expertise à des gouvernements et des organisations non gouvernementales. L'ouvrage présenté ici repose sur d'impressionnants terrains de recherche effectués entre 2014 et 2018, au moment où le Soudan du Sud et la RCA étaient touchés par des conflits civils. On pourra lui reprocher d'y ajouter le Somaliland, qui n'est pas touché par la guerre.

Selon une approche classique, le renforcement de la capacité d'un État à assurer la sécurité et la justice conduit à un contrat social plus fort et plus inclusif, grâce auquel les gouvernements acquièrent la légitimité populaire, ce qui contribue à renforcer leur stabilité. Or les trois cas étudiés représentent, selon cette approche, un échec de l'État post-colonial. Ainsi, l'insécurité est perçue comme un symptôme de la fragilité d'un État et l'auteur montre que les universitaires spécialistes de la paix et du *state-building* ont tendance à se concentrer sur le renforcement de l'État comme remède à l'insécurité. Cependant, après une crise, les différentes parties d'un conflit ont des approches différentes sur la nature du contrat social qui

doit être établi. En questionnant l'approche wéberienne de l'État, l'auteur déconstruit les concepts d'« État failli », de sécurité et d'ordre. De même, cette approche *bottom-up* rappelle les travaux de Séverine Autesserre et remet en question l'approche classique du *state-building* adoptée par les organisations internationales. Il participe aux débats sur la sécurité non étatique et sur les interventions internationales en montrant que, par leurs actions, elles limitent l'« *agency* » des acteurs locaux, parfois non étatiques, dans la production de la sécurité.

Cet ouvrage contribue à la fois empiriquement et théoriquement aux études de sécurité comparées. Il permet également de faire discuter les internationalistes, les spécialistes des études de sécurité avec les chercheurs de zones régionales. Sa lecture est aisée et accessible aux chercheurs et aux étudiants.

Sonia Le Gouriellec,  
maître de conférences en science politique  
à l'université catholique de Lille (France)

**Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 2020, 128 p.**

L'université française entretient notoirement des rapports distants avec les théories des relations internationales, un corpus qui résulte de l'établissement, sur les ruines de la Première Guerre mondiale, d'une discipline *International Politics* dans les pays de langue anglaise. Faute d'une telle institutionnalisation en France, historiens et juristes y ont longtemps étudié les relations internationales à travers le prisme de problèmes et munis de méthodes propres, tandis que les politistes revendiquaient une approche sociologique étrangère à la littérature anglophone. Aussi sa réception est-elle un phénomène récent dont le manuel de Dario Battistella (1) demeure à ce jour la réalisation la plus achevée.

Par ce « Que sais-je ? », J.-B. Jeangène Vilmer entend participer au mouvement en proposant, dans l'esprit de la vénérable collection, une introduction claire et accessible au sujet. L'auteur, qui enseigne et publie en parallèle de ses fonctions de directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, ne méconnaît pas le procès régulièrement instruit contre une discipline jugée indissociable de l'hégémonie des États-Unis et à laquelle ne participent vraiment que les chercheurs passés par le monde anglo-américain (excepté peut-être Raymond Aron). Prenant acte du risque d'insularité qui en découle et des tentatives actuelles de promouvoir des théories censément informées par d'autres perspectives,

(1) Il en est désormais à sa sixième édition : D. Battistella, J. Cornut et E. Baranets, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, 800 p.



il estime le domaine assez divers pour que sa connaissance enrichisse un milieu français non moins exposé au risque du provincialisme.

La résistance aux théories des relations internationales plonge souvent ses racines dans un scepticisme quant à la démarche théorique elle-même. C'est donc à bon escient que l'auteur ouvre son premier chapitre en notant le non-sens qu'il y a à prétendre ne pas s'occuper de théorie (toute observation repose sur une théorie, consciente ou non, ne serait-ce que parce qu'elle exclut nécessairement certains faits pour en retenir d'autres) ou à opposer la théorie abstraite à la réalité concrète (comme si la théorie pouvait se désintéresser de la réalité dont elle prétend rendre compte sans se détruire elle-même). Mais il y a, remarque-t-il, bien des façons de théoriser. Toute théorie implique une ontologie (quels sont les contours de l'objet observé ?), une épistémologie (quelles sont les relations entre l'objet observé et l'observateur qui cherche à le connaître ?), une méthodologie (comment procéder pour dégager des connaissances ?) et une irréductible normativité (une théorie peut explicitement rechercher ce qui devrait être, mais n'échappe pas à une orientation implicite, même lorsqu'elle entend s'en tenir à ce qui est), qui sont autant de divergences potentielles dans la manière de concevoir l'étude des relations internationales.

Cette diversité des théories est exposée selon une organisation familière : le classement par *paradigmes*. Ainsi le lecteur est-il d'abord entretenu du *réalisme*, courant longtemps dominant mais toujours concurrencé par son grand adversaire, le *libéralisme*, décrit dans la foulée ; viennent ensuite les *approches critiques* (*marxisme*, *postpositivisme*, *féminisme* et *postcolonialisme* sont regroupés sous ce nom), dont la présentation prépare celle du *constructivisme*, l'école qui serait désormais majoritaire. Enfin, les *approches bureaucratiques et psychologiques* sont plutôt signalées comme un utile complément à celles qui précèdent. Chaque paradigme est traité en un chapitre qui prend la forme d'un récit chronologique. Ainsi de l'école réaliste : fondée par les réalistes classiques de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, elle trouve sa source dans la *Realpolitik* théorisée au xix<sup>e</sup> siècle ; ses intuitions sur la politique comprise comme lutte de puissance seront rationalisées par un néoréalisme à prétention plus scientifique, soucieux de distinguer rigoureusement les effets de l'anarchie structurelle de ceux des régimes politiques ou de la nature humaine ; elles seront enfin redécouvertes dans leur complexité féconde par les néoclassiques. De même du libéralisme : il trouve sa première expression dans l'esprit de Genève, mais survit à l'échec de la Société des Nations ; dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, il inspirera une attention persistante à la démocratie, au commerce et aux institutions, jusqu'à accoucher du transnationalisme, qui dégage de l'emprise étatique l'individu dans la société globale ; mais le néolibéralisme admettra la persistance des États et cherchera à penser les conditions de leur coopération. Et ainsi de suite.

J.-B. Jeangène Vilmer estime que la présentation par écoles est, « en raison de ses vertus pédagogiques [...] inévitable dans un ouvrage

introdutif ». Il la dit en même temps « contestable » (p. 6) et, en effet, le début du livre suggère une présentation différente : si les théories peuvent être classées selon quatre critères (ontologique, épistémologique, méthodologique et normatif), ne pourrait-on pas démonter les paradigmes et en examiner, pour ainsi dire, les pièces détachées ? Précisément, dans son dernier chapitre consacré aux *approches mixtes*, l'auteur relativise la pertinence de ce à quoi il vient de rendre hommage. Se faisant l'écho d'une critique des « -ismes » venue du sein de la discipline, il défend la complémentarité des approches, qu'illustreraient quatre tendances détaillées en conclusion et dont on comprend qu'elles ont sa préférence : le *réalisme libéral*, l'*École anglaise*, le *constructivisme réaliste* et l'*éclectisme analytique*. En fait, cette relativisation des paradigmes est perceptible dès la présentation des courants : l'auteur souligne qu'Aron le réaliste ne néglige pas les idées et ne prétend pas rationaliser l'intérêt national ; que les premiers penseurs libéraux n'avaient pas la naïveté qu'il est convenu de leur prêter ; que le constructivisme, méthode plus que théorie, est un pont naturel entre réalisme et libéralisme, etc. Malgré tout, une inspiration commune est prêtée à chaque école, qui aurait ses pères fondateurs. Par exemple, Kant est dûment mentionné comme un précurseur du libéralisme, ce qu'il est évidemment *d'un certain point de vue* ; mais la paix perpétuelle, conséquence normative de la liberté de l'individu rationnel, doit selon lui être établie pour sortir d'une anarchie dont la pure description (une guerre latente entre États, sur laquelle, dit-il, ces « inutiles et impuissants défenseurs des peuples » de juristes n'ont guère de prise) ne cède en rien, nous semble-t-il, à celle des réalistes réputés sans illusions.

Le souci pédagogique qui a incité J.-B. Jeangène Vilmer au sauvetage des paradigmes aurait ainsi pu l'encourager à suivre sa pente jusqu'au bout en les reléguant à une (indispensable) esquisse historique introductive. Nous ne contestons certainement pas toute pertinence aux « -ismes ». Si les sciences sociales ne progressent pas comme les sciences naturelles par des changements de paradigme, on ne voit pas comment la discussion au sein d'une discipline ne susciterait pas ponctuellement des regroupements de chercheurs en courants opposés. C'est à juste titre que l'on a objecté aux adversaires des écoles, accusées de caricaturer les désaccords, le risque de les aplanir artificiellement par la recherche d'un consensus stérile. Mais ce qui est vrai pour le dialogue entre chercheurs ne l'est pas forcément pour la transmission à un étudiant débutant – destinataire naturel de ce livre. A-t-il besoin d'emblée, avant même d'avoir pu se pencher sur les problèmes, d'une systématisation des solutions ? Le danger est qu'ayant appris l'existence du « libéralisme », il soit surtout soucieux de bien retenir « ce que dit la théorie libérale », en garde un plus petit dénominateur commun, qui ne rend fidèlement compte d'aucun penseur, et ignore le reste.

L'auteur pourrait ainsi entretenir des malentendus qu'il était bien placé pour lever, notamment en ce qui concerne la normativité. Celle-ci « est

partout » (p. 15), indique-t-il d'entrée de jeu, pour immédiatement ajouter que les théories normatives ne seraient qu'incidemment abordées dans le livre ; promesse tenue, si ce n'est que c'est sur le terrain normatif, celui d'un « juste milieu », qu'il célèbre pour finir les noces du réalisme et du libéralisme. Or, comment comprendre la potentielle compatibilité normative de deux approches présentées jusque-là sous un angle descriptif ? Nous ajoutons que cette compatibilité nous paraît exagérée. Le « réaliste libéral » épris de modération peut bien se faire un devoir de la prudence, au bout du compte il lui faudra donner la priorité à la recherche de l'équilibre des puissances ou à la promotion de la démocratie et il y a là un dilemme qu'aucune étiquette ne saurait résorber.

Bien sûr, il serait vain de reprocher à l'auteur de n'avoir pas écrit le livre qu'il n'a pas voulu écrire. On peut se demander, cependant, si ce n'est pas plutôt le livre que l'auteur *ne s'est pas autorisé* à écrire. Peut-être aurait-il alors produit une œuvre plus originale que ce « Que sais-je ? », dont on recommandera surtout la lecture comme une synthèse réussie, préparant à la lecture d'un manuel tel que le Battistella, et comme le vivant témoignage de l'influence persistante de Raymond Aron sur la pensée politique française.

Charles-Emmanuel Detry,  
attaché temporaire d'enseignement et de recherche  
à l'université Paris II Panthéon-Assas (France)

**Gaïdz MINASSIAN, *Les Sentiers de la victoire*, Paris, Passés composés, 2020, 720 p.**

L'ouvrage de Gaïdz Minassian se présente comme un essai d'un peu plus de sept cents pages, qui affiche trois objectifs complémentaires. Il s'agit tout d'abord de proposer une étude, dans ses dimensions conceptuelles et historiques, de la victoire – notion que l'auteur juge étrangement négligée et sur laquelle il entend produire une œuvre de référence. Il s'agit ensuite de s'interroger sur les déboires récents des armées occidentales et sur le devenir de la guerre et de la victoire dans le monde contemporain. L'auteur avance ainsi la thèse d'une transformation de la guerre, remplacée par de nouvelles formes de conflictualité violente qui rendraient illusoire tout espoir de victoire. Il s'agit enfin de déployer une réflexion normative sur la nécessité de rompre avec un *hubris* occidental, avec la pratique (supposément consubstantielle au système westphalien) de l'humiliation du vaincu et avec le culte de la force et de la victoire, qui empêcheraient l'humanité de vivre en paix.

Ambitieux, l'ouvrage se déploie dans une multitude de voies, quitte à s'égarer par moments, proposant, entre autres, un passage en revue de l'histoire de la guerre du néolithique à nos jours, une analyse d'actualités géopolitiques avec un survol des « points chauds » de la planète, un effort de modélisation de la victoire au travers d'une figure pyramidale complexe

ou encore un appel à libérer le système international de sa violence structurelle. S'il convient de saluer l'ambition intellectuelle et la profondeur historique qui sous-tendent la démarche de l'auteur, disons-le d'emblée : le résultat, lui, ne convainc pas. L'ouvrage souffre d'au moins cinq lacunes significatives.

Premièrement, il ressort de la lecture de cet ouvrage que son véritable objet n'est pas, en réalité, la victoire et que l'intérêt de l'auteur se situe ailleurs, à un autre niveau d'analyse. Le meilleur révélateur de ce décalage est ce qui constitue le fil directeur de l'ouvrage, à savoir un dialogue imaginaire entre trois figures de la mythologie grecque : Achille (qui incarne la force), Ulysse (qui incarne la ruse) et Hector (qui incarne l'humilité et la lucidité). L'auteur appelle à prendre parti pour Hector et à rejeter ce que représentent Achille et Ulysse. Or, si la ruse et la force constituent bien deux manières d'employer la violence en vue de l'emporter sur l'autre, la réflexivité hectorienne se situe sur un plan différent, politique et non pas stratégique : elle s'incarne dans une retenue vis-à-vis du recours à la force lui-même. Et effectivement, ce qui intéresse l'auteur n'est pas d'aller ouvrir la boîte noire de la guerre pour étudier la manière dont la victoire peut être acquise, mais, plus généralement, de réfléchir à la finalité du recours à la force, à la place de la guerre dans la politique internationale, aux transformations de la conflictualité contemporaine et à la nécessité d'une plus grande modération dans l'emploi de la violence. *In fine*, c'est bien le rôle de la violence, plutôt que la victoire, qui s'impose finalement comme l'objet premier de ce livre.

Deuxièmement, l'étude historique, qui occupe un tiers de l'ouvrage, souffre d'un découpage chronologique hasardeux, fondé sur des séparations artificielles. Évidemment, tout exercice consistant à retracer à gros traits, en quelque deux cents pages, l'histoire de la guerre sur plusieurs millénaires se fera au prix d'une imprécision et d'un manque de subtilité ; toutefois, ces lacunes sont exacerbées ici, alors que l'auteur fait preuve d'une tendance excessive à l'ordonnancement, qui accentue les ruptures et gomme les continuités. Il en résulte une histoire par étapes successives, de formation, de reconstruction, d'intégration, de fusion puis de fission de la victoire, dont la linéarité laisse pour le moins sceptique. Le traitement que l'auteur propose du rapport entre puissance et victoire constitue une bonne illustration des défauts de cette approche : ainsi, affirmer que la période allant de 1648 à 1918 se caractérise par une « fusion » de ces deux notions semble tout à la fois minimiser leurs liens antérieurs, surévaluer leurs liens du moment et surinterpréter la rupture postérieure à 1918, marquée d'après l'auteur par leur « fission ». Par ailleurs, réduire l'histoire de la guerre, à chaque période identifiée, à un « processus » unique, comme si toutes les guerres opéraient d'un même mouvement, conduit à effacer la diversité de leurs manifestations réelles et aboutit à une présentation historiquement, mais aussi théoriquement, précaire.

Troisièmement, l'ouvrage tombe dans le piège du discours traditionnel sur les transformations de la guerre, qui non seulement survend la nouveauté des guerres actuelles par manque de recul historique, mais en présente par ailleurs une vision beaucoup trop homogénéisante. En l'occurrence, tous les conflits armés actuels ne peuvent raisonnablement être considérés comme relevant d'un « nouveau phénomène de violence sociale mondialisée » (p. 215). De même, il est gênant d'affirmer de manière aussi généralisante que « les acteurs armés non étatiques ne veulent pas [...] entendre parler » de la négociation (p. 294). Enfin, il est historiquement faux d'écrire que « toute victoire militaire [tendait] automatiquement à déboucher sur une victoire politique » mais que ce « modèle est révolu » (p. 218). L'enjeu ici est important : si tous les conflits armés d'aujourd'hui ne relèvent pas de la même logique et que certaines de leurs caractéristiques se retrouvaient déjà dans les guerres d'hier, la thèse de l'auteur d'une démonétisation de la victoire comme conséquence des transformations de la conflictualité armée se trouve fragilisée.

Quatrièmement, l'une des idées centrales portées par l'auteur, au cœur de sa démonstration, repose sur un contresens historique. L'auteur oppose de manière répétée deux attitudes possibles pour le vainqueur vis-à-vis du vaincu : soit la stigmatisation et l'humiliation, soit la réhabilitation. Il note que la première option ne permet qu'une paix fragile, alors que le ressentiment du vaincu nourrira un désir de vengeance qui risque, à terme, de provoquer un retour des hostilités. Il défend ainsi la nécessité de rompre ce cycle vicieux en tendant la main au vaincu – seule manière d'imposer une paix véritable et durable. D'un point de vue théorique, ce raisonnement s'entend tout à fait. Néanmoins, l'on ne peut que s'étonner que l'auteur ait choisi d'appuyer empiriquement cette idée en comparant le traitement dont l'Allemagne a fait l'objet après les deux guerres mondiales. Considérer que sa situation en 1945 est moins punitive que celle de 1918 et voir dans ce traitement plus favorable la raison d'être de la pacification européenne depuis laisse sans voix. Sans nier le caractère punitif du Traité de Versailles, peut-on vraiment le juger plus dur que la situation que connaît le pays après 1945, occupé militairement et sous administration militaire pendant quatre ans, avant d'être scindé en deux et d'avoir à attendre encore jusqu'en 1954-1955 pour que ses deux parties recouvrent une véritable souveraineté et le droit de se constituer des forces armées ? Ici, l'histoire livre une leçon contre-intuitive que balaie l'auteur : les deux périodes les plus longues de paix systémique en Europe ont justement pris corps malgré (voire à cause de ?) la sévérité du traitement imposé, à la France napoléonienne d'abord (punie plus durement en 1815 qu'en 1814), à l'Allemagne nazie ensuite.

Cinquièmement, l'ouvrage est desservi par un manque de rigueur et une imprécision conceptuelle. Que faut-il comprendre quand l'auteur écrit que la victoire « déconstruit les concepts de guerre et de paix en même temps qu'elle les enrichit de considérations nouvelles » (p. 277) ? Que signifie

concrètement le fait pour le monde de devenir « moins horizontal mais plus vertical, transversal, fluide et liquide » (p. 421) ? La multiplication des adjectifs et qualificatifs à laquelle se livre régulièrement l'auteur n'est pas source de précision, loin s'en faut. Dans la même veine, l'emploi de concepts que l'auteur ne prend pas la peine de définir aboutit à des affirmations pour le moins déroutantes : en quoi le nazisme est-il « profondément antipolitique » (p. 427) ? En quoi « la très violente nostalgie de grandeur » dont feraient preuve la Russie, la Turquie et l'Iran n'est-elle « plus politique mais transpolitique, donc néo-impériale » (p. 460) ? L'on ne peut que regretter, par ailleurs, un manque de maîtrise de certains concepts universitaires comme celui de « paix positive », ici synonyme de sortie honorable du conflit (p. 291) et appliquée au cas de l'Accord de Vienne sur le nucléaire iranien (p. 334). De même, l'auteur nuit à la cohérence et à la clarté de son propre propos quand il succombe à la polysémie du terme « victoire », qu'il met finalement à toutes les sauces, parlant de victoire comme survie dans le « combat permanent que les hommes mènent contre la nature » (p. 43), de victoire comme « dénouement d'un mode d'action [...] diplomatique » (p. 264), de victoire « par domination de l'histoire, [...] par adaptation de l'histoire et [...] par émancipation de l'histoire » (p. 272), ou encore de « victoire démocratique » en 1919, 1945 et 1991 (p. 180).

En conclusion, cet ouvrage suscite de multiples réserves – que cette recension n'a que partiellement soulevées. Il lui manque un fil directeur clair et une base conceptuelle mieux assurée. L'ouvrage de référence sur la victoire reste encore à écrire...

Adrien Schu,  
maître de conférences en science politique  
à l'université de Bordeaux (France)

**Anastassia V. OBYDENKOVA et Alexander LIBMAN, *Authoritarian Regionalism in the World of International Organizations: Global Perspective and the Eurasian Enigma*, Oxford, Oxford University Press, 2019, 336 p.**

Dans le contexte actuel, marqué par un nombre croissant d'« interactions autres que celles du niveau mondial, qui possèdent une certaine autonomie » (2), de nombreuses études ont été effectuées sur le phénomène du régionalisme. Cependant, la grande partie de ces recherches a eu tendance à se concentrer en priorité sur les organisations régionales composées essentiellement d'États démocratiques. Toute l'originalité de l'ouvrage d'Anastassia V. Obydenkova et Alexander Libman, *Authoritarian Regionalism in the World of International Organizations: Global Perspective and the Eurasian Enigma* paru en 2019 chez Oxford University Press,

(2) A. Voskresenski, « Концепции регионализации, региональных подсистем, региональных комплексов и региональных трансформаций в современных международных отношениях » [« Les conceptions de régionalisation, des sous-systèmes régionaux, des complexes régionaux et des transformations régionales dans les relations internationales contemporaines »], *Comparative Politics Russia*, vol. 3, n° 2(8), 2012, p. 33.



consiste à mettre en lumière la réappropriation de l'intégration régionale par des États autoritaires. Plus spécifiquement, ce troisième livre rédigé conjointement par les deux chercheurs invite à s'interroger sur ce qu'ils appellent « un nouveau type de régionalisme » (p. 74), le régionalisme autoritaire, défini comme la mise sur pied d'organisations régionales « établies par des États non démocratiques ou au moins centrées autour d'un État non démocratique » (p. 35).

Deux thèses développées par A. Obydenkova et A. Libman méritent une attention particulière. D'un côté, ils défendent l'idée selon laquelle les organisations régionales non démocratiques (ORND) présentent une forme de régionalisme à part, disposant d'un certain nombre de traits caractéristiques. De l'autre, ils mettent en lumière l'existence de « mécanismes possibles d'impact politique » (p. 59) dont disposent les ORND, qui peuvent potentiellement servir de moyen de consolidation et de diffusion de l'autoritarisme parmi leurs États membres.

Ainsi, les auteurs conçoivent une « nouvelle théorie des organisations régionales non démocratiques » (p. 6) en passant par une méthodologie originale de « triangulation » des méthodes quantitatives et qualitatives. Dans le cadre de l'analyse quantitative exposée dans la première partie de l'ouvrage, A. Obydenkova et A. Libman utilisent un jeu de données portant sur les organisations régionales de l'après-Seconde Guerre mondiale pour établir les tendances historiques du développement et de la modification du régionalisme et pour distinguer les ORND. Plus concrètement, ils établissent les quatre traits caractéristiques des ORND, à savoir : l'hétérogénéité de leur composition, une inégalité modérée de puissance (*lower power asymmetry*) entre leurs États membres, la gouvernance basée principalement sur les interactions informelles entre les élites et dirigeants politiques des États membres, ainsi que l'absence d'attachement à une idéologie particulière (même si le soutien déclaratif aux valeurs démocratiques est très fréquent). La seconde partie « embarque [le lecteur] pour un voyage en Eurasie » (p. 6). Les deux chercheurs conduisent une analyse qualitative pour affiner et développer leurs thèses en les appliquant au cas de l'Eurasie post-soviétique, plus précisément à trois organisations régionales : la Communauté des États indépendants, l'Union économique eurasiennne (UEEA) et l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). Le choix du cas d'étude semble particulièrement intéressant dans la mesure où la chute de l'Union soviétique constitue une étape en soi du développement des organisations régionales, mais aussi car il présente une illustration flagrante de l'inversion du développement démocratique et de la consolidation autocratique.

L'ouvrage d'A. Obydenkova et A. Libman s'inscrit dans la continuité des idées du « régionalisme virtuel » ou du « régionalisme rhétorique (symbolique) » développées respectivement par R. Allison et F. Söderbaum. Dans cette optique, la réalisation des buts déclarés ne constitue pas l'objectif principal

pour certaines organisations régionales (3), lesquelles peuvent donc jouer un rôle protecteur contre « les processus et les pressions perçus comme défiant les *leaders* au pouvoir et leur entourage politique » (4), notamment contre la diffusion de la démocratie. De façon similaire, A. Obydenkova et A. Libman démontrent que si « la plupart des ORND imitent les organisations régionales démocratiques (ORD) et déclarent les mêmes buts et objectifs, [...] derrière cette façade se cache un ensemble différent de cibles non officielles » (p. 257), notamment la volonté d'assurer la survie du régime politique en place et de prévenir des changements démocratiques. Les auteurs poussent leur raisonnement en distinguant ces mécanismes qui peuvent « potentiellement être utilisés comme des outils de promotion ou pour le moins de stabilisation du gouvernement autoritaire » (p. 64), notamment les activités de surveillance électorale, la légitimation *via* la participation, la socialisation des élites politiques, ainsi que la redistribution des ressources d'un État autocratique à l'autre. Cela dit, les auteurs soulignent que l'influence des ORND sur la consolidation des régimes autoritaires n'est pas nécessaire mais seulement potentielle, et qu'elle est souvent indirecte, comme dans le cas de l'UEEA et de l'OCS.

L'importance de ce constat pour ceux en charge de la prise des décisions politiques ne saurait être sous-estimée. À l'heure actuelle, c'est justement dans l'espace eurasiatique que se rencontrent deux types de régionalisme distingués par les auteurs, le régionalisme démocratique incarné par les projets mis en œuvre par les États européens, notamment le Partenariat oriental, et le régionalisme non démocratique incarné par une multitude de projets sous l'égide de la Russie. Leur opposition n'est pas que théorique mais bel et bien concrète, alors qu'elle est à l'origine, entre autres, du conflit russo-ukrainien depuis 2014 ou de la décision de l'Arménie de ne pas signer un accord d'association avec l'Union européenne en septembre 2013. Les différends entre les divers régionalismes dans l'espace eurasiatique sont d'autant plus profonds qu'ils sont alimentés par l'incompréhension réciproque des intentions et des objectifs mutuels et par leurs représentations mutuellement exclusives (5). À cet égard, la contribution d'A. Libman et A. Obydenkova fournit une véritable clef de lecture des ORND contemporaines, qui permet de mieux cerner la diversité des organisations régionales et la spécificité de leur fonctionnement.

Cependant, si le présent ouvrage explique comment la participation à une ORND peut assurer la durabilité des régimes politiques non démocratiques en place, il n'aborde pas la question de la durabilité de ce type même d'organisations régionales. Pourtant, le lecteur d'aujourd'hui,

(3) F. Söderbaum, « Rethinking Regions and Regionalism », *Georgetown Journal of International Affairs*, été-automne 2013, vol. 14, n° 2, p. 13.

(4) R. Allison, « Virtual Regionalism, Regional Structures and Regime Security in Central Asia », *Central Asian Survey*, vol. 2, n° 27, p. 186.

(5) E. Vinokurov et A. Libman, « Две евразийские интеграции » [« Deux intégrations eurasiennes »], *Вопросы экономики*, n° 2, 2013, p. 63.



contemporain des turbulences et des crises que traverse actuellement l'espace eurasiatique, notamment des États post-soviétiques, ne peut que s'interroger : comment une forme de régionalisme manquant de soutien, voire de compréhension chez les citoyens des États concernés, et souvent déconnectée des enjeux cruciaux auxquels ils font face, saura-t-elle se maintenir ? Une question qui invite à la poursuite de la recherche menée par A. Libman et A. Obydenkova.

Aleksandra Bolonina

attachée temporaire d'enseignement et de recherche  
à l'université Paris II Panthéon-Assas (France)

**Jonah SCHULHOFER-WOHL, *Quagmire in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, 317 p.**

*Quagmire in Civil War* propose une théorie de l'impact que l'enlèvement d'une puissance étrangère intervenante dans une guerre civile peut avoir sur cette dernière, en particulier, sur le comportement des parties combattantes locales. L'ouvrage aborde à la fois le cas de puissances qui interviennent de façon indirecte, en offrant un soutien logistique matériel à une ou des parties locales, et celui de puissances qui interviennent de façon directe, en déployant un certain nombre de combattants ou de conseillers militaires sur le terrain.

L'auteur définit l'enlèvement (« *quagmire* ») comme une situation stratégique – *a contrario* d'une simple impasse tactique sur un champ de bataille – dans laquelle les intervenants étrangers dans une guerre civile sont piégés (« *trapped* »), incapables d'enregistrer des progrès et ne pouvant se permettre de se retirer – y compris pour des raisons de politique interne –, se trouvant donc entre une victoire et une défaite. L'auteur opère néanmoins une nette distinction entre les situations d'enlèvement et, d'une part, les conflits de longue durée et, d'autre part, les « *stalemate* ». Les conflits de longue durée ne sont pas forcément des enlèvements mais peuvent découler d'une géographie particulière ou de progrès opérationnels lents, mais bien réels. Pour l'auteur, la guerre de Sécession américaine de 1861-1865 (quatre ans) est un exemple d'un tel conflit. Les « *stalemate* » ou impasses sont le résultat de capacités militaires « égalisatrices » (« *matched capabilities* »). La guerre de Corée de 1950-1953 illustrerait ce type de conflit, selon l'auteur. Or l'élément manquant dans ces deux situations – les conflits de longue durée et les « *stalemate* » –, pour qu'elles soient qualifiées d'« enlèvement », est le piège (« *entrapment* »).

Selon l'auteur, déterminer si les intervenants étrangers dans une guerre civile sont enlèves requiert une compréhension de ce qu'il appelle le cadre stratégique de tels conflits. Ce cadre serait caractérisé par trois facteurs distincts : les enjeux du conflit pour les parties belligérantes locales ; le coût pour les parties belligérantes locales d'escalader (ou pas) dans le degré de violence employée ; et les intérêts des puissances étrangères dans ce conflit.

Pour l'auteur, une intervention étrangère dans une guerre civile bascule dans l'enlèvement quand :

– premièrement, le coût pour les parties locales de poursuivre les combats dépasse leurs potentiels futurs gains en cas de victoire. Le coût pour elles devient donc dans ce cas plus grand que leurs intérêts au conflit. Ce phénomène, selon l'auteur, découragerait ces parties de poursuivre activement les combats si elles ne bénéficiaient pas par ailleurs d'un soutien extérieur qui ferait diminuer leur coût de combattre (tel le remplacement de certains de leurs combattants par des mercenaires étrangers payés par l'intervenant). L'auteur ne propose néanmoins pas de liste des raisons à cause desquelles le coût pour les parties locales en viendrait à dépasser leurs gains potentiels futurs. Selon l'auteur, découvrir ces raisons requiert une analyse casuistique de chaque conflit en question ;

– Secondement, quand l'option pour les puissances étrangères intervenantes de se retirer de ce conflit – vu que leurs partenaires locaux ne semblent pas vouloir poursuivre les combats – n'est pas une option tenable, soit pour des raisons internes – des élections nationales à venir par exemple –, soit pour des raisons internationales – le retrait risque de pousser leur partenaire local à concéder, ce qui pourrait donner un avantage à la partie adverse et mettre en danger l'influence de la puissance intervenante dans le pays concerné.

C'est dans ce sens que l'auteur établit que l'enlèvement des interventions étrangères dans de tels conflits prend presque systématiquement le caractère de « subvention de ce conflit » (*subsidizing the ongoing conflict*), une subvention qui, parfois, prolonge artificiellement la durée du conflit. La théorie de l'auteur prédit en effet que la décision des parties belligérantes locales à continuer les combats sera grandement impactée par le degré grandissant ou, au contraire, diminuant du soutien matériel apporté par les puissances étrangères intervenantes.

Outre leur volonté de poursuivre ou pas le combat, l'auteur défend la théorie selon laquelle l'enlèvement d'un intervenant étranger poussera aussi les belligérants locaux à réguler le coût de leur participation aux hostilités en modifiant leurs « *types of warfare* », entre ce que l'auteur qualifie de « guerre non territoriale peu coûteuse » et « guerre territoriale très coûteuse ». D'où, selon l'auteur, le passage parfois perçu comme chaotique et non justifié entre des tactiques de guerre à haute intensité – pour conquérir une ville par exemple – et des tactiques non territoriales, telles des batailles d'artillerie sans tentatives de conquêtes territoriales post-bombardements. En d'autres termes, une intervention étrangère qui s'enlève – du fait de l'absence d'une victoire ou d'une défaite – va impacter le comportement des parties locales combattantes et, dès lors, aggraver l'enlèvement en question. D'où, selon l'auteur, la prolongation dans le temps de tels enlèvements.

Le conflit armé qui sert d'étude de cas principale à cette théorie est celui du Liban de 1975-1990 et des différentes interventions étrangères lors de ce dernier, dont celles de la Syrie et d'Israël. L'auteur opère une étude exhaustive des différentes phases de ce conflit et des changements dans les tactiques des belligérants locaux en fonction de leurs soutiens étrangers. Cette étude empirique complète tend à conforter la théorie de l'enlèvement proposée par l'auteur, dont principalement sa conclusion que le degré de soutien étranger et l'intérêt donné au conflit par les puissances étrangères détermineront si les parties belligérantes locales adopteront des tactiques coûteuses en âmes et matériels afin de conquérir du territoire ou, au contraire, se contenteront de tactiques peu coûteuses sans but territorial, aggravant donc encore plus l'enlèvement de leurs soutiens étrangers.

Philippe Bou Nader,  
doctorant à l'université Paris II Panthéon-Assas (France)

**Stuart WALLACE, *The Application of the European Convention on Human Rights to Military Operations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, 272 p.**

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le droit ne cesse de se saisir du phénomène guerrier pour le contraindre et pour protéger les populations civiles. On connaît bien l'impact du droit international humanitaire (DIH) sur la guerre. La question de celui du droit européen des droits de l'homme sur celle-ci est moins évidente. C'est à cette question que l'ouvrage de Stuart Wallace tente d'apporter des éléments de réponse. Il se concentre sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) par la Cour européenne des droits de l'homme aux situations de conflit armé. Écrit dans une langue simple et claire, le volume reprend et actualise la thèse soutenue par l'auteur à l'université de Nottingham. Son propos est divisé en sept chapitres. Wallace traite tout à la fois les opérations militaires menées sur le territoire des États-parties à la Convention et les opérations extérieures de ces mêmes États. À cet égard, les deux premiers chapitres viennent préciser la façon dont la Cour envisage la juridiction des États lors de ces deux cas de figure. Si la Cour semble admettre un aménagement des obligations conventionnelles de l'État à la suite de la perte de la maîtrise d'une partie de son territoire, elle peine à préciser l'étendue des devoirs de l'État. Depuis le conflit yougoslave, la Cour n'a eu de cesse d'affirmer l'applicabilité de la CEDH aux conflits hors de l'espace conventionnel.

Dans les chapitres suivants, Stuart Wallace aborde la question des droits garantis par la CEDH. Les chapitres 3 et 4 sont consacrés à l'article 2, qui garantit le droit à la vie. Le chapitre 6 développe la question de l'article 7, qui consacre le principe de légalité des peines et délits. Wallace note que la Cour reconnaît difficilement le particularisme des conflits armés dans la mesure où elle n'adapte pas systématiquement les standards qu'elle a

développés. Ordinairement, la CEDH s'applique aux situations de paix lorsque les institutions de l'État sont suffisamment efficaces pour permettre à l'État de se conformer à ses obligations. Or, en période conflictuelle, les forces armées ne peuvent s'appuyer sur les institutions d'un État de droit, soit parce que le conflit les a malmenées, soit parce que les forces armées sont déployées trop loin de la métropole. La distance et les conditions dégradées sur le terrain rendent difficile le déploiement des institutions de l'État de droit, qui ne peuvent dès lors soutenir efficacement les armées. Parfois cependant, la Cour y est sensible et aménage les obligations de l'État. Wallace déplore qu'elle le fasse sans cohérence, de sorte que les États ne peuvent pas toujours déterminer avec assurance l'étendue des droits garantis.

Wallace envisage également la question des rapports entre le DIH et la CEDH. À l'égard de l'ensemble de la jurisprudence de la Cour, il note la difficulté qu'a cette dernière à recourir au DIH. Il consacre d'ailleurs le chapitre 5 aux conflits de normes. Wallace rejette, tout comme la Cour, les maximes traditionnelles d'interprétation que sont *lex posterior* (qui assure la prééminence de la loi postérieure sur la loi antérieure), *ex superior* (qui traduit la hiérarchie des normes) et *lex specialis* (qui privilégie la spécialisation du droit), au profit de l'interprétation harmonieuse. Néanmoins, Wallace estime que la Cour gagnerait à davantage prendre en compte le DIH, à se saisir de ses concepts qui seraient utiles à la clarté de sa jurisprudence. On pourrait estimer qu'une immixtion trop importante du DIH au sein du système de protection des droits de l'homme serait néfaste à ce dernier. Au contraire, pour Wallace, c'est le refus de la Cour de se saisir du DIH qui affaiblit la CEDH. En effet, puisque la Cour se prive des enseignements du DIH, elle se voit obligée d'appliquer les standards des temps de paix à des situations de guerre, ce qui en affaiblit la portée. Après une mort suspecte, la CEDH prescrit la conduite d'une enquête. Dans de nombreux arrêts, la Cour est venue préciser des exigences dans la conduite de l'enquête. Or les conditions matérielles d'un conflit armé rendent impossible sinon difficile la réalisation d'une enquête dans les mêmes délais. Ne pas reconnaître la spécificité des conflits armés nuit à la cohérence de la jurisprudence de la Cour.

Face aux défis posés par l'application de la CEDH aux conflits armés, Wallace estime que les États auraient intérêt, comme le permet l'article 15 de la CEDH, à déroger à la Convention. Ainsi, dans les limites de cette dérogation, seul le DIH serait applicable au conflit armé, le problème du conflit des normes se trouvant ainsi évacué. La Cour demeurerait compétente pour connaître de la validité de la dérogation et pour agir en tant que garde-fou en sanctionnant le respect de règles indérogeables, notamment l'interdiction de la torture. Wallace adopte ici une démarche prospective qui consiste à décrire le droit tel qu'il devrait être plutôt que tel qu'il est. Les arguments déployés n'en sont pas moins intéressants et pertinents. Sans évoquer l'épineuse question du contrôle de ces dérogations

par la Cour, Wallace évite sciemment d'aborder la question des États dont les institutions nationales accordent une importance moindre aux droits fondamentaux. Pour ceux-là, la dérogation pourrait devenir une sorte de blanc-seing.

En définitive, Wallace nous livre ici un ouvrage très pertinent sur cette question d'actualité. Si l'on peut noter quelques défauts, notamment dus au manque d'actualisation de sa thèse lors de la publication de l'ouvrage, ce dernier saura nourrir une réflexion encore balbutiante sur l'influence du droit des droits de l'homme dans la conduite des opérations militaires.

Christophe Richer  
doctorant contractuel  
à l'université Paris II Panthéon-Assas (France)